



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU**

**Année scolaire 2023-2024**

**Séance n°1 du 7 novembre 2023**

**Date de convocation : 18 octobre 2023**

**Sous la présidence de Mme VAUTHIER-DESMARETZ, Proviseure**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Affaires générales**

- I. Approbation du PV du CA du 22/06/2023
- II. Règlement intérieur du CA
- III. Installation des commissions
- IV. Protocole de remplacement
- V. Bilan Association Sportive

#### **Affaires pédagogiques**

- VI. Rentrée 2023
- VII. Indemnités de Missions Particulières
- VIII. Section sportive « volley-ball »

#### **Affaires financières**

- IX. Délégation de signature
- X. Répartition des logements de fonction
- XI. Affaires financières diverses

Informations et questions diverses

**La Présidente,**

**Valérie VAUTHIER-  
DESMARETZ**



**Le secrétaire,  
Philippe MAS, représentant des  
personnels d'éducation et  
d'enseignement**

<b>MEMBRES DE DROIT</b>		
Cheffe d'établissement	Mme VAUTHIER-DESMARETZ Valérie	Présente
Cheffe d'établissement Adjointe	Mme DELALANDE Véronique	Présente
Adjointe-Gestionnaire	Mme BOUMEDIEN Zineb	Présente
Conseiller Principal d'Education	Mme PENDINO Hélène	Présente
<b>PERSONNALITES</b>		
Département de l'Hérault	Mme CHELVI-SANDIN Zita	Absente
	M. CRISTOL Sébastien	Absent
Ville de Montpellier	M. PATERNOT Bruno	Absent excusé
<i>Suppléant</i>	<i>Mme BRUN-MANDON Elodie</i>	Absente
Qualifiée	Mme BUISINE Jacqueline	Présente
Invité :	//	
<b>MEMBRES ELUS</b>		
<b>au titre des personnels d'enseignement et d'éducation</b>		
Titulaires	M. MAS Philippe	Présent
	Mme COSIMI Clarisse	Présente
	M. DARRACQ Jean-François	Présent
	M. NACER-CHERIF Sofiane	Présent
	M. LE MENELEC Xavier	Présent
	Mme KLEMMER Martina	Absente
<i>Suppléants</i>	<i>Mme COLOGNOLI Isabelle</i>	
	<i>Mme BELKACEMI Leslie</i>	
	<i>Mme JEANNEY Marie-Hélène</i>	
	<i>M. COURLY Eric</i>	
	<i>Mme VERGNIERES Chrystelle</i>	
	<i>Mme BORGHI Sihame</i>	
<b>au titre des représentants des parents d'élèves</b>		
Titulaires	Mme BONNET Alexandra	Présente
	Mme ROFFE Anne-Sophie	Présente
	M. BRUGUIER Christophe	Présent
	Mme PETITJEAN Ludiwine	Absente excusée
	Mme BOURGADE Stephany	Présente
	Mme MAUREL Delphine	Absente
<i>Suppléants</i>	<i>Mme LEFEVRE Lise</i>	Absente excusée
	<i>Mme COLLIERE Sophie</i>	
	<i>Mme BELHARECH Dorothée</i>	
	<i>Mme TARDY-LEAO DOS ANJOS Claudine</i>	
	<i>Mme BONNICEL POVEDA Audrey</i>	
	<i>Mme BLANCHEMANCHE Léa</i>	
<b>au titre des représentants des élèves</b>		
Titulaires	Mme MOUSTAQIL Zinebe	Présente
	Mme KARBOUCH Louise	Présente
<i>Suppléants</i>	<i>M. HAMDANI Badreddine</i>	
	<i>M. BEISBARDT Raphaël</i>	

## Ouverture de séance

Le secrétariat de séance est assuré par M. Philippe MAS, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

### I. Approbation du PV du CA du 22/06/2023

Le procès-verbal du CA du 22/06/2023 est approuvé à la majorité.

### II. Règlement intérieur du CA

Mme la Proviseure présente le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

### III. Installation des commissions

Les membres du CA procèdent à l'installation des commissions suivantes :

- conseil de discipline
- commission éducative – pour laquelle il est décidé de ne désigner aucun représentant des personnels d'éducation et d'enseignement de manière fixe ; les convocations seront transmises à la tête de liste qui sollicitera ses collègues
- commission permanente – instance non-obligatoire dont la création
- conseil de vie collégienne (CVC)
- comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)
- commission fonds social

Les commissions sont approuvées à l'unanimité.

La création de la commission permanente, instance non-obligatoire dont la création est soumise au vote, est désapprouvée à la majorité des membres.

Une réunion de préparation consacrée à la répartition de la DGH, où seront également conviés les représentants des parents d'élèves, sera organisée en amont du CA.

Mme la Proviseure indique que le compte-rendu du CESCE sera joint au compte-rendu du CA.

### IV. Protocole de remplacement

Mme la Principale Adjointe rappelle les enjeux du protocole qui a été communiqué aux représentants élus au CA : il s'agit d'encadrer le remplacement des heures non assurées par le fait d'une absence d'enseignant de moins de deux semaines (RCD). L'ensemble des enseignants peut contribuer à ces remplacements afin que le volume d'heures non remplacées soit minimisé, à l'exception des enseignants stagiaires.

Cette année, l'établissement a reçu une enveloppe de 42 contrats possibles dans le cadre du Pacte. Ce Pacte n'a pas de caractère obligatoire. A ce jour, un seul contrat est en passe d'être signé au collège. Trois Professeurs des Ecoles se sont engagés dans les contrats du Pacte pour assurer des heures de soutien en 6<sup>ème</sup>, sur une ligne budgétaire qui dépend de l'Inspection du 1<sup>er</sup> degré. Des heures de remplacement sont en revanche assurées par les enseignants du collège sous forme d'HSE.

On passe en revue les différentes possibilités de remplacement des heures où les enseignants sont absents. Il est précisé qu'un professeur remplaçant garde sa liberté pédagogique. Un remplacement ne peut pas être imposé à un enseignant qui s'est engagé dans le Pacte en deçà d'un délai de 48h.

M. MAS, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement, explique que les remplacements se pratiquent déjà dans le cadre des enveloppes de HSE (heures supplémentaires effectives). Pour lui, peu d'enseignants s'engagent dans la signature de contrats dans le cadre du Pacte parce qu'avec ce nouveau système, l'enseignant perd l'initiative des propositions de remplacement.

Une représentante des parents d'élèves demande que des statistiques comparatives soient communiquées afin de savoir si le taux de remplacement est plus élevé avec le système des contrats du Pacte.

## **V. Bilan Association Sportive**

Suite à l'Assemblée Générale de l'AS qui s'est tenue le 20 septembre dernier, lors de la Journée Nationale du Sport Scolaire, Mme la Proviseure évoque une association « qui se porte bien » et ce bien que les conditions de pratiques sportives ne soient pas optimales. Elle décrit les actions qui seront menées lors de l'année scolaire 2023-24. Le budget de l'AS est à l'équilibre.

Mme la Principale Adjointe insiste sur le nombre important d'élèves licenciés (148 sur 440 collégiens). Mme Cosimi, enseignante d'EPS et représentante des personnels d'éducation et d'enseignement, parle du rôle bénéfique du « coupon sport » (dispositif porté par le Département de l'Hérault en partenariat avec l'UNSS permettant d'accéder à la licence sportive scolaire à un tarif réduit) pour expliquer ce nombre important d'élèves adhérents. Elle explique que les activités de l'AS ont lieu uniquement le mercredi après-midi.

## **VI. Rentrée 2023**

Les personnels enseignants et AED ont été affectés très rapidement à la rentrée scolaire et aucun poste vacant n'est à déplorer.

L'effectif des élèves ne cesse d'augmenter depuis la rentrée, avec environ 20 élèves supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Cette année scolaire se caractérise par d'importants travaux de rénovation de salles. La salle de technologie du collège vient d'être livrée. La salle de musique le sera un peu plus tard dans l'année, a priori au mois de mars.

Des changements ont eu lieu au niveau des heures d'ouverture et de fermeture de la cité scolaire. L'établissement reste désormais fermé entre 12h15 et 12h45.

Des difficultés demeurent liées aux installations sportives. Mme Cosimi estime que certains de ces problèmes sont liés au manque de communication entre les différents partenaires, et illustre son propos par l'exemple de la pratique de la natation. Il arrive qu'une activité identique ne puisse pas être proposée à toutes les classes d'un même niveau. Les effectifs de la cité scolaire augmentent mais les installations sportives restent les mêmes. Mme la Proviseure indique que l'ouverture de la salle de musculation prévue est subordonnée à l'accord du syndic des riverains de la rue adjacente.

## **VII. Indemnités de Missions Particulières**

Mme la Proviseure informe que 7 IMP sont attribuées par l'académie afin de rémunérer certaines missions annexes assumées par les enseignants et CPE : coordination de discipline, référents culture, décrochage scolaire, numérique... La répartition de ces IMP est présentée aux membres du CA.

## **VIII. Section sportive « volley-ball »**

Le dossier de demande de création de la section sportive a été déposé dans les délais requis. Mme la Proviseure précise que ce type de création se fait à moyens constants la première année. Mme Cosimi pense que le projet a des chances d'aboutir grâce au fait que nous soyons en année olympique.

## **IX. Délégation de signature**

Mme la Proviseure indique la délégation de sa signature à Mme la Principale Adjointe pour tout ce qui concerne la scolarité et l'orientation des élèves ainsi que les notes de service concernant l'organisation pédagogique et éducative.

## **X. Répartition des logements de fonction**

L'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service à Mme DELALANDE, Principale Adjointe, est approuvée à l'unanimité.

## **XI. Affaires financières diverses**

Le don du FSE (Foyer Socio-Educatif) à destination de l'établissement pour un montant de 450€ est approuvé à la majorité.

## **Informations et questions diverses**

Les questions diverses émanent des représentants des parents d'élèves de l'APE.

Concernant les enseignements du mois de juin : Mme la Proviseure reconnaît que les emplois du temps des élèves ont un caractère « décousu » au mois de juin. Cela s'explique notamment par l'organisation des épreuves du baccalauréat et du DNB dans l'établissement et par le fait que les enseignants sont sollicités pour les examens à cette période. Une réunion ayant pour objet l'amélioration des emplois du temps des élèves au mois de juin sera organisée, si possible dès le mois de décembre. Certaines dates d'examen ne sont pas encore connues à ce jour, en sciences et en langues notamment. Les représentants des parents d'élèves seront conviés à cette réunion. Les professeurs resteront maîtres de leurs contenus pédagogiques ; les projets devront être équitables et concerner tous les élèves.

Concernant la sécurité liée aux entrées et aux sorties de l'établissement : les AED sont désormais équipés de talkies walkies leur permettant de ne plus utiliser leurs téléphones portables personnels afin de communiquer entre eux. Les élèves sont autorisés à entrer et sortir aux horaires définis par le règlement intérieur de l'établissement, sans exception.

Concernant le reliquat du fonds social : en juillet 2023, la dotation du fonds social était de 4000€, contre 7500€ l'année précédente à la même période. Mme la Gestionnaire précise que cette somme sera allouée pour 80% à une aide à la restauration scolaire. Le mode de calcul du volume de la somme allouée a changé cette année.

Concernant les modalités de vote pour les élections des représentants de parents d'élèves : Mme la Proviseure indique être favorable à la prise en compte des votes blancs et nuls par la solution de vote électronique. La participation des parents aux élections n'a pas augmenté malgré la mise en œuvre du vote électronique cette année.

Concernant le Pass Culture : 5500€ ont été dépensés l'année passée pour les collégiens. L'enveloppe Pass Culture de cette année s'élève à 11500€ pour l'ensemble des classes. Le renouvellement du projet de flamenco est envisagé, ainsi que le financement du projet de

théâtre en anglais. Des contrats peuvent être signés avec des associations partenaires via la plateforme Adage, avec l'aide de M. MARRAGOU, enseignant-documentaliste et référent culture.

Concernant le projet de section sportive « volley-ball » : cette section serait dérogatoire. Les élèves intégrés à la section seront regroupés dans la même classe avec un emploi du temps adapté. D'autres élèves sportifs de haut niveau pourraient être intégrés à la même classe mais sans bénéficier d'un emploi du temps dédié à leur propre pratique.

Mme la Proviseure indique les dates prévues pour les prochains Conseils d'administration : les 27 novembre, 5 février, 2 avril et 25 juin à 17h.

## **Clôture du CA**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h.